



La Plaine sur mer

Décision n° 2025-015

Objet : Titre de concession Madame GUILBAUDEAU Jeanne

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,
Vu la délibération n° 2023-059 du Conseil Municipal du 26 septembre 2023, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 8, portant délégation au Maire pour se prononcer sur la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
Vu la délibération n° 2023-035 du 22 mai 2023 relative aux tarifs des concessions,

Considérant qu'il convient de modifier de renouvellement de concession N°702 du 29 avril 2013 de Madame GUILBAUDEAU Jeanne, domicilié(e) à la résidence EHPAD MER ET PINS, 63 avenue de Bodon SAINT BREVIN LES PINS (44250)

DÉCIDE

Article 2 : Le titre de renouvellement de concession de Mme Jeanne GUILBAUDEAU du 29 avril 2013 est abrogé.

Article 2 : D'accorder un titre de renouvellement de concession dans l'Ancien Cimetière à Madame GUILBAUDEAU Jeanne pour y fonder la sépulture particulière de sa famille pour modification de date :

- emplacement Allée Q Emplacement 10
- concession n° 702
- pour une durée de 15 années à compter du 19 août 2014

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État et du trésorier de Pornic.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 30 janvier 2025

Le Maire,

Mme Le Maire,

Danièle VINCE



Danièle VINCENT